

Calendrier candidat Réunion - PARCOURSUP 2022

Formulations et confirmation des vœux : la phase principale

Du 15 au 20 novembre	1 ^{ère} semaine de l'orientation
Fin du 1 ^{er} trimestre	Orientation active : recueil des intentions d'orientation des élèves de terminale et conseils de classe d'orientation
Le 21 décembre	Ouverture du site d'information : www.parcoursup.fr avec le moteur de recherche mis à jour
Vacances scolaires Réunion 18 décembre au 23 janvier 2022	
Du 14 au 18 février	2 ^{ème} semaine de l'orientation
Du 20 janvier au 29 mars 23h59 (1h59 - Réunion)	- Inscription des candidats sur le site - Formulation des vœux par les candidats
Du 20 janvier au 13 mai au plus tard	Demandes de dérogation de secteur pour les licences
Vacances scolaires Réunion 11 au 27 mars 2022	
À partir du 2 avril	- Affichage de la progression de la saisie de la fiche avenir - Mise à disposition des bulletins aux élèves
Le 8 avril 23h59 (1h59- Réunion)	Date limite pour finaliser les dossiers (saisie de notes, projet de formation motivé...) et pour confirmer les vœux
Vacances scolaires Réunion du 14 au 29 mai 2022	
À partir du 2 juin	Consultation de l'intégralité de la fiche Avenir par les élèves

Processus d'admission en continu : la phase principale (27 mai au 16 juillet)

À partir du 2 juin	- Affichage des réponses des formations - Affichage des notifications de refus en filières sélectives
À partir du 3 juin	Mise en place du répondeur (activation facultative par le candidat) Phase d'accompagnement (individuel ou collectif) des candidats n'ayant eu que des réponses négatives, auprès des professeurs principaux, des PsyEn, pour les préparer à la phase complémentaire
Le mardi 7 juin 2022 23h59 (1h59 Réunion)	Date limite pour les propositions reçues entre le 2 et le 6 juin 2022
A partir du 7 juin	Délais de réponse J+1
Le 5 juillet	Résultats du baccalauréat 1 ^{er} groupe
Vacances scolaires Réunion du 8 juillet au 16 août 2022	
Le 8 juillet	Résultats du baccalauréat 2 ^e groupe
Le 14 juillet	Dernières propositions aux candidats et archivage des vœux en attente
Le 16 juillet 23h59 (1h59 - Réunion)	Fin des réponses des candidats et fin de la phase principale

Gestion exceptionnelle des démissions (16 juillet au 16 septembre)

Le 16 juillet	Début de la gestion exceptionnelle des démissions de la phase principale propositions faites de façon automatique sur les vœux archivés selon la position d'attente avant archivage (si désistement)
Du 16 juillet au 30 juillet	Délai de réponse à 2 jours (J+1)
Le 21 août	Date limite de réponse aux propositions GDD reçues pendant la période estivale entre le 31 juillet et le 20 août 2022

Du 21 août au 23 août	Délai de réponse à 2 jours (J+1)
A partir du 24 août	Délai de réponse à 1 jour (J+0)
À partir du 1 ^{er} septembre	Gestion exceptionnelle des démissions de la phase principale : fonctionnement manuel (fin de la gestion automatique)

CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur)

À partir du 2 juin	Ouverture de droit au réexamen en CAES pour les candidats en situation de handicap, sportif de haut niveau, trouble de santé invalidant, situation sociale
Le 1 ^{er} juillet	Ouverture de la CAES pour les candidats sans proposition

La procédure complémentaire : la PC (17 juin au 16 septembre)

Le 23 Juin	Ouverture des inscriptions, saisie des vœux dans la phase complémentaire Délai de réponse à 2 jours (J+1)
Du 16 juillet au 19 août inclus	Période de suspension estivale des réponses des formations inscrites en PC (hors formations non sélectives sans oui-si)
Le 21 août	Date limite de réponse aux propositions suite à la Gestion de démissions reçues pendant la période estivale
À partir du 24 août	Passage du délai de réponse à 1 jour (J+0)
Le 16 août Le 1 ^{er} septembre	Rentrée scolaire à La Réunion Rentrée scolaire en métropole
Le 14 septembre 23h59 (1h59 - Réunion)	Fin de la formulation des vœux par les candidats
Le 16 septembre	Dernières propositions d'admission aux candidats
Le 16 septembre 23h59 (1h59 - Réunion)	Dernières réponses des candidats - fin de la PC

Inscriptions administratives

Avant le 13 juillet 12h (14h - Réunion)	Date limite d'inscription administrative dans <u>les établissements scolaires</u> (lycées) (pour les propositions acceptées définitivement jusqu'au 11 juillet inclus)
Avant le 20 juillet 12h (14h Réunion)	Date limite d'inscription administrative dans <u>les autres établissements</u> (pour les propositions acceptées définitivement jusqu'au 11 juillet inclus)
Du 17 au 26 août 12h (14 h - Réunion)	Inscriptions administratives (pour les candidats ayant répondu «oui avec vœux en attente»)
A partir du 22 août aux dates fixées par la formation (le plus tôt possible)	Inscriptions administratives pour les propositions acceptées à partir du 22 août

